# COMITÉ E H D A A



Guide pour les membres du comité EHDAA au secondaire

2019-2020



Ce guide vous permettra de vous orienter quant aux sujets à traiter lors de vos rencontres. Il vous aidera aussi à établir un échéancier.

Le guide pourra aussi vous servir à laisser des traces écrites qui permettront de vérifier si les suivis correspondent aux recommandations faites par le comité. Ces traces pourront servir de procès-verbal si vous le désirez.

Nous vous encourageons à archiver le guide complété dans un cartable pour pouvoir avoir accès aux informations des années précédentes. Ceci vous permettra d'effectuer un suivi aux décision prises dans votre école.

Dans votre école vous pouvez faire le choix de mettre en place le comité EHDAA tel que prévu dans la convention collective. À défaut de mettre le comité en place, vous pouvez discuter de ces points lors des réunions d'équipe ou lors des rencontres du conseil des enseignants prévu au chapitre 4 des ententes locales. Ainsi, les membres du comité EHDAA pourront informer l'ensemble du personnel enseignant de l'évolution des dossiers.

Le SEO se doit de remercier madame Nathalie Séguin pour l'aide qu'elle a fournie à la création et tient à remercier les membres des comités EHDAA des trois commissions scolaires pour le processus de révision de ce guide. De plus, il faut souligner la qualité du travail de secrétariat et de présentation effectué par madame Line Beaudry.

#### LES COMITÉS DE L'ARTICLE 8-9.00

En regardant attentivement l'article 8-9.00 des Dispositions nationales 2015-2020, nous constatons qu'il existe différents comités.

- 1. Le comité paritaire au niveau de la commission scolaire
- 2. Le comité EHDAA au niveau de l'école
- 3. Le comité d'intervention, pour la demande de service ou de reconnaissance d'un type de difficulté.

Il est donc primordial d'être en mesure de les distinguer afin de s'adresser au bon comité lorsqu'une situation problématique survient.

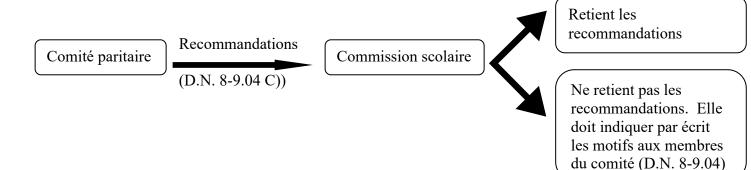
#### LE COMITÉ PARITAIRE AU NIVEAU DE LA COMMISSION SCOLAIRE (D.N. 8-9.04)

#### **Composition:**

- Un nombre égal de représentants des enseignantes et enseignants et de la commission scolaire ;
- À la demande de l'une ou l'autre des parties, le comité peut s'adjoindre d'autres ressources ;
- La commission scolaire ou le comité peuvent également inviter les représentantes ou représentants d'une autre catégorie de personnel.

#### Mandats:

- Faire des recommandations sur la répartition des ressources disponibles entre la commission scolaire et les écoles en tenant compte des besoins pouvant survenir en cours d'année;
- Faire des recommandations sur l'élaboration et la révision de la politique de la commission relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage en tenant compte des paramètres encadrant l'intégration prévus à l'annexe XI;
- Faire des recommandations sur les modalités d'intégration, les services d'appui et les modalités de regroupement dans les classes spécialisées en tenant compte des paramètres encadrant l'intégration prévus à l'annexe XI;
- Faire des recommandations quant à la mise en œuvre de la politique de la commission scolaire, notamment sur les modèles d'organisation des services ;
- Faire des recommandations sur le formulaire Accès au service ;
- Faire le suivi de l'application de l'Annexe XLII;
- Traiter de toute problématique référée par les parties.



### LE COMITÉ EHDAA AU NIVEAU DE L'ÉCOLE (D.N. 8-9.05)

Si votre direction a omis ou refusé de constituer ce comité ou si les rencontres n'ont pas lieu, vous devez en aviser votre syndicat.

À chaque début d'année scolaire, un nouveau comité école doit être formé. Une fois le comité formé, vous devez établir les règles de régie interne pour fonctionner efficacement.

#### Exemples de règles de régie interne :

- Nommer la personne responsable qui convoquera les membres ;
- Nommer la personne qui assurera le secrétariat ;
- Établir un calendrier de rencontres en fonction de l'échéancier ;
- Déterminer la manière dont auront lieu les consultations auprès des enseignantes et enseignants de l'école;
- Fixer les délais de prises de décisions.

#### **Composition:**

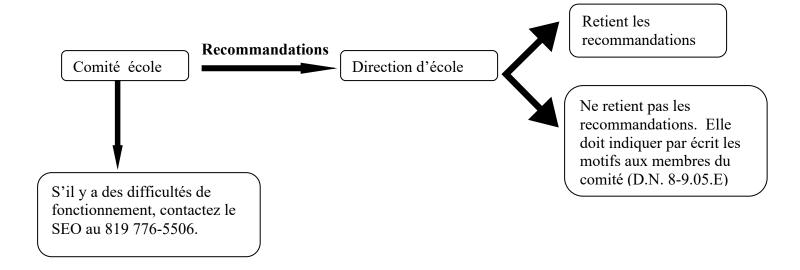
- La direction de l'école ou sa représentante ou son représentant ;
- Un maximum de trois enseignantes ou enseignants nommés par l'organisme de participation ;
- À la demande de l'une ou l'autre des parties, le comité **peut** s'adjoindre notamment un membre du personnel professionnel ou de soutien oeuvrant de façon habituelle auprès des élèves à risque ou HDAA.
- Les travaux du comité s'effectuent en privilégiant la recherche d'un consensus.

#### Mandats:

• Faire des recommandations à la direction de l'école sur TOUT aspect de l'organisation des services aux élèves à risque et HDAA au niveau de l'école, notamment sur les besoins de l'école au regard de ces élèves et sur l'organisation des services sur la base des ressources disponibles allouées par la commission en tenant compte des besoins pouvant survenir en cours d'année : modèles de services, critères d'utilisation et de distribution des services.

Le SEO recommande un minimum de cinq rencontres pendant l'année scolaire mais le comité école peut se rencontrer autant de fois qu'il en ressent le besoin. Ce comité n'a pas pour mandat de se prononcer sur des cas individuels ni de faire des plans d'intervention.

Il revient au comité EHDAA au niveau de l'école, après avoir consulté les enseigants de l'école, de faire un consensus en vue de faire des recommandations quant au besoin des élèves. Au début de l'année, les enseignants qui siègent au comité doivent être élus ou nommés par l'ensemble des enseignants de l'école et deviennent ainsi les **représentants de tous les enseignants** de l'école.





Ce document a été produit par le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais © 2011

# TEXTES ET ANNEXES DES DISPOSITIONS NATIONALES



8-9.00	Dispositions relatives aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	pages 143 à 153
Annexe IV	Enseignante ou enseignant ressource	Pages 253 à 254
Annexe XI	Paramètres visant l'encadrement de l'intégration	pages 263 à 266
Annexe XV	Sommes allouées en soutien aux élèves à risque et à l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Pages 279 à 280



# Comité école EHDAA



Première rencontre:

Mise en place

Septembre

NO	OM DE L'ÉCOLE						
	AVANT LA 1 <sup>ère</sup> RENCONTRE DU COMITÉ						
pa pro	ire les enseignantes et enseignants qui participeront au comité par le mécanisme de rticipation au niveau de l'école (D.N., art 8-9.05 B). La recommandation syndicale : éférablement 3 et pas moins de 2. L'élection peut se tenir en assemblée générale ou par le écanisme de participation de l'école						
<u>P</u> 1	REMIÈRE RENCONTRE: MISE EN PLACE						
Mo	oment suggéré : septembre						
<b>-</b>	Déterminer des règles de régie interne.						
	Le comité est formé de la direction d'école et d'un maximum de trois (3) enseignantes ou enseignants.						
	➤Les membres du comité :						
	➤ Responsable du comité						
	➤ Secrétaire du comité						
	➤ Direction ou son représentant						

#### Règles de régie interne :

- Responsable du comité : convoque les membres et prépare l'ordre du jour des rencontres.
- <u>Secrétaire</u>: prend les notes dans ce guide syndical qui peut faire office de procès-verbal.
  - Si les membres du comité décidaient de ne pas utiliser ce guide, nous vous suggérons fortement d'établir un procès-verbal **pour chaque réunion** qui contiendra les informations suivantes : date de la rencontre, adoption de l'ordre du jour, adoption du procès-verbal de la dernière réunion et suivis, membres du comité présents, personnes invitées, signature du président et signature de la direction d'école sur le procès-verbal adopté.

Le guide propose cinq (5) rencontres dans l'année afin de pouvoir analyser adéquatement tous les services dans l'école.

***	D'autres	rencontres	peuvent	avoir	lieu	pour	des	problématiques	particulières	ou	la
	réorganis	ation des sei	rvices.***	ŧ							

- > Établir un délai de consultation des collègues (au moins 1 semaine).
- > Établir un délai de décisions et de refus (motifs par écrit).

	d'établissement.  Commentaires :
	atégie école pour informer les enseignantes et enseignants de la procédure d'identification et demande de service (8-9-07) (Signalement)
	ganisation des services dans l'école (Indiquez tous les services disponibles à l'école avec vos nmentaires):
	chnicienne ou technicien en éducation spécialisé : mbien d'élèves bénéficient du service ?
	ho professionnelle ou professionnel : mbien d'élèves bénéficient du service ?
	reignante ou enseignant ressource :  mbien d'élèves bénéficient du service ?
Au	cres personnels (ex: orthophoniste, surveillant, psychologue, etc):

	La clientèle cible	OUI	NON	
	1 <sup>er</sup> secondaire			
	2 <sup>e</sup> secondaire			
	3 <sup>e</sup> secondaire			
	4 <sup>e</sup> secondaire			
	5 <sup>e</sup> secondaire			
	rce relativement aux beso		-	ces mis en place.
> Quelle	s étaient les propositions (	du comité EHD	AA l'an passé ?	
	s étaient les propositions ( s propositions du comité (		-	
C- Le		de l'année derni	ère	
C- Le	s propositions du comité (	de l'année derni	ère	
C- Le	s propositions du comité (	de l'année derni	ère	
- Le	s propositions du comité (	de l'année derni	ère	
E- Le Au n	s propositions du comité (	de l'année derni	ère pour cette année	OUI NON

Est-ce que l'organisation des services de cette année correspond a ce qui avait été prévu l'année passée avec la direction?						
Commentair	es					

Signatures des membres présents lors de la première rencontre:

Les services à offrir aux EHDAA peuvent toujours être réajustés, selon les besoins, au courant de l'année scolaire



# Comité école EHDAA



# Deuxième rencontre:

# Analyse des services

**Novembre** 

NOM DE L'ÉCOLE
AVANT LA 2 <sup>E</sup> RENCONTRE DU COMITÉ
Demander à la direction de préparer les réponses aux questions suivantes.
➤ Les ressources supplémentaires.
➤ Le nombre d'élèves identifiés (élèves codés).
➤ Les ressources octroyées par la commission scolaire en EHDAA.
DEUXIÈME RENCONTRE: ANALYSE DES SERVICES
Moment suggéré : novembre.
→ Demander à la direction les ressources octroyées par la commission scolaire pour leur établissement.
EFFECTIFS (PRÉCISER)
enseignantes et/ou enseignants ressources
professionnels
personnel de soutien
Demander à la direction l'effectif scolaire suite à l'opération de dénombrement de l'effectif scolaire du 30 septembre.
Commentaires

Pour chaque allocation, demander à la direction le montant reçu par l'école. De plus, pour chaque allocation, indiquer la recommandation que le comité fait quant à son utilisation. Vous pouvez vous référer au complément au guide EHDAA que le SEO produit chaque année. Votre personne déléguée en a une copie. a. Il se peut que le montant octroyé à votre école soit différent de celui accordé en lien avec les règles budgétaires et le financement. Votre CS peut parfois décider de centraliser et de répartir les budgets différemment. Poser des questions!

Seuil minimal de services à l'élève : Volet 3 <b>15001</b>
Montant : \$
Recommandations du comité :
Agir autrement pour la réussite des élèves en milieu défavorisé (7-8-9-10) <b>15011</b>
Montant:\$
Recommandations du comité :
Étalan dinin (m. 11. 11. 11. 11. 11. 11. 11. 11. 11. 1
Études dirigées au secondaire, milieu défavorisé (7-8-9-10) <b>15014</b>
Montant : \$
Recommandations du comité :
Seuil minimal de services pour l'école 15025
Montant : \$
Recommandations du comité :
Activités parascolaires au secondaire 15028
Montant : \$
Recommandations du comité :

Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire, positif et bienveillant. <b>15031</b>
Montant : \$
Recommandations du comité :
Soutien à l'intégration des élèves EHDAA 15311-15312
Montant : \$
Recommandations du comité :
Libération des enseignants pour suivi de P.I. 15320
Montant : \$
Recommandations du comité :
Aide additionnelle aux élèves HDAA 15331
Montant : \$
Recommandations du comité :
Ajout de ressources aux EHDAA: 15332
Montant : \$
Recommandations du comité :

Ajout de ressources pour la prévention et intervention rapide 15376					
Montant :\$					
Recommandations du comité :					
Autres	Montant:	<b>\$</b>			
Recommandations du comité :					
Autres	Montant :	\$			
Recommandations du comité :					

Note : À la dernière rencontre annuelle du comité, demander un tableau d'état de compte à la direction afin de connaître les sommes utilisées et restantes.

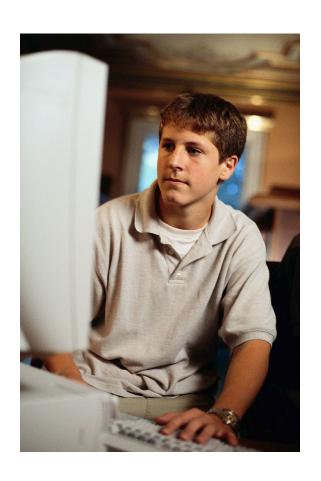
<b>•</b>	Demander à la direction	n :				
	Le nombre d'élèves reco	onnus avec d	lifficultés d'ap	pprentissage		
	Le nombre d'élèves reco	onnus avec ti	roubles du co	mportement		
	Le nombre d'élèves à ris					
	Le nombre d'élèves à ris					
	Autres élèves EHDAA					
	Préciser					
<b>-</b>	Demander le nom, le no enseignant ressource, te					ns: enseignante o
	Nom	Nombre de période	% de la tâche	Niveau	Champs de provenance	Organisation du service
		periode				
		<u>I</u>		<u>l</u>		
<b>•</b>	Analyse de l'organisati l'école. <b>Doit faire l'ob</b>					
	➤ Qu'est-ce qui foncti	onne bien av	ec l'organisa	ation des serv	vices?	

	Est-ce qu'il y a des problématiques avec l'organisation des services ?
(	Quels seraient les correctifs à apporter pour améliorer l'organisation des services ?
	Quels scratch les correctifs à apporter pour amenorer i organisation des services:
•	Queis seraient les correctifs à apporter pour amenorer i organisation des services :
	Queis scraicht les correctifs à apporter pour amenorer i organisation des services :
	Queis scraient les correctifs à apporter pour amenorer i organisation des services :
•	Queis scraient les correctifs à apporter pour amenorer i organisation des services :
	Queis scraient les correctifs à apporter pour amenorer i organisation des services :
	Queis scraient les correctifs à apporter pour amenorer i organisation des services :
	Après la consultation, les membres du comité devraient présenter un rapport succinct à l'équipe-école.
	Après la consultation, les membres du comité devraient présenter un rapport succinct à

S'il y a des difficultés de fonctionnement au niveau du comité, remplir l'annexe 5 et la faire parvenir au bureau du S.E.O.



# Comité école EHDAA



Troisième rencontre:

Enquête

Décembre ou janvier

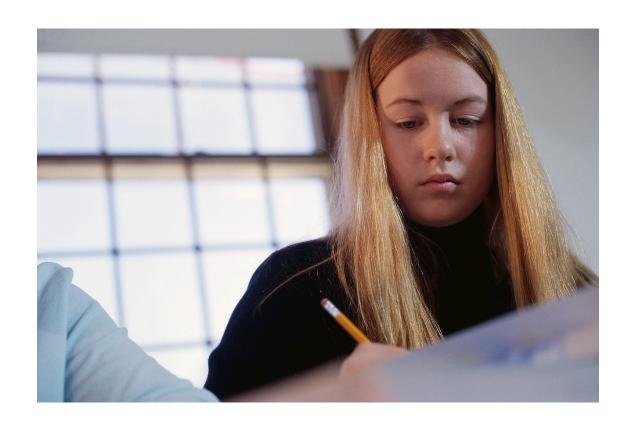
AVANT LA 3 <sup>E</sup> RENCONTRE DU COMITÉ
Distribuer le formulaire "Portrait de ma classe aux enseignantes et enseignants de l'école" au moins deux semaines avant, afin de pouvoir le compiler et le présenter à la direction lors de la 3 <sup>e</sup> rencontre. Annexe S1. N'hésitez pas à demander l'aide de l'orthopédagogue ou du TES. Leurs listes, par exemple, peuvent être utiles.
Compilation du formulaire Annexe S3.
TROISIÈME RENCONTRE: ENQUÊTE
Moment suggéré : décembre ou janvier
⇒ Présenter à la direction le tableau de la compilation. (Annexe S3)
→ Demander à la direction
Le nombre d'élèves référés à la direction par les enseignantes ou enseignants par l'entremise du formulaire établit par la commission scolaire (8-9.07) depuis le début de l'année en cours :  Détail :
➤ Le nombre de demandes retenues par la direction :
> Le nombre de demandes refusées par la direction : (8-9.08 A et B) (Annexe 6 au besoin)
Quels ont été les services offerts à partir de ces demandes ?
Les ressources présentes dans l'école ont-elles permis de repondre aux besoins de
l'enseignante qui a fait une demande ?

NOM DE L'ÉCOLE

Commentaires, discussion et réajustement



# Comité école EHDAA



# Quatrième rencontre:

# Recommandation des services

Début février

> NOM DE L'ECOLE
AVANT LA 4 <sup>E</sup> RENCONTRE DU COMITÉ
Distribuer le formulaire en annexe S2 (2 semaines avant la rencontre)
Préparation des propositions pour l'année suivante à partir de la compilation
QUATRIÈME RENCONTRE: RECOMMANDATIONS DES SERVICES
Moment suggéré : début février
➤ Besoins exprimés par les enseignantes et les enseignants dans l'annexe 2
besoms exprimes par les enseignances et les enseignants dans i annexe 2

services, pour	l'an procha	in, som ie	s survantes	S :		
1)						
2)						
3)						
1)						
- )						
5)						
·)						
 5)						
5)						

Si les recommandations du comité ne sont pas acceptées, il faut que la direction indique, par écrit, les motifs du refus. Joindre les raisons du refus au présent document.



# Comité école EHDAA



# Cinquième rencontre:

# Distribution et évaluation des services

Juin

AVANT LA 5 <sup>E</sup> RENCONTRE DU COMITÉ Distribuer annexe S4 (2 semaines avant la rencontre)							
<u>Cinquième rencontre :</u> <u>Distribution et évaluation des services</u>							
Moment suggéré : juin							
Ressources confirmées pour l'année prochaine							
Éducation spécialisée	jour(s)						
Enseignant(e) ressource	jour(s)						
Ortho professionnel	jour(s)						
Psychologie	jour(s)						
Autre	jour(s)						
Distribution des services pour l'année prochaine							
Distribution des services pour 1 a	ince prochame						
Service Services pour 1 a	Distribution						
	-						
Service	-						
Service Orthopédagogie	-						
Service Orthopédagogie Enseignant(e) ressource	-						

NOM DE L'ÉCOLE

\*\*\*\* S'assurer d'inscrire le temps et le détail des services \*\*\*\*

#### Évaluation des services

Service	Points positifs	Points à revoir
Enseignant(e) ressource		
Orthopédagogie		
Centre d'aide		
Professionnel (ortho, psychologue, etc)		
Technicien en éducation spécialisé (TES)		
Technicien en travail Social (TTS)		
➡ Faire un hilan de l'année s	ur le fonctionnement du comité	
<ul><li>Quels sont les dossiers</li></ul>	s ou discussions à poursuivre da	ans la prochaine année?
<ul> <li>Qu'est-ce qui a bien fo</li> </ul>	nctionné ? Pourquoi ?	
• Qu'est-ce qui n'a pas fo	onctionné ? Pourquoi ?	

# Comité école EHDAA



#### PORTRAIT DE MA CLASSE



### ÉLÈVES HANDICAPÉS, À RISQUE OU EN DIFFICULTÉ D'APPRENTISSAGE ET D'ADAPTATION

NOM DE L'ÉCOL	E SECONDAIRE :						re l'exercio tière acadé		ciblant qu'une niveau
NOM DES PER	GNANTES			NU	MÉRO DU GROUPE : _				
						CLASSE RÉGULIÈRE		CLASSE SPÉ	CIALISÉE 🗌
Matière enseignée :					1 <sup>er</sup> cyc	le -an 1		Type de classe : Niveau académic	que :
Initiales de	SITUA	TION DE L'ÉLÈVE	ÈVE ( 🗸)			PRÉCISION SUR	NIVEAU		RCES FOURNIES R L'ÉCOLE
l'élève qui présente des	Ayant un plan sans	d'intervention code¹	n Reconr			LES DIFFICULTÉS	ACADÉMIQUE		SSE SPÉCIALISÉE TC, DA,)
difficultés	Difficultés d'apprentissages	Trouble du comportement	DA <sup>2</sup>	TC <sup>3</sup>	EH <sup>4</sup>			type de besoin	nombre d'heures par cycle

3

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Un élève peut être en difficultés d'apprentissages et aussi en trouble du comportement, dans ce cas, vous devez cocher les deux cases <sup>2</sup> Difficulté d'apprentissage

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Trouble de comportement

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Élèves handicapés

	Initiales de	SITUATION DE L'ÉLÈVE ( ✓)					PRÉCISION SUR	NIVEAU	RESSOURCES FOURNIES		
	l'élève qui présente des	Ayant un plan sans	un plan d'intervention sans code¹		Reconnu ayant un code		LES DIFFICULTÉS	ACADÉMIQUE	PAR L'ÉCOLE (ex : TES, classe spécialisée TC		
	difficultés	Difficultés d'apprentissages	Trouble du comportement	DA <sup>2</sup>	TC <sup>3</sup>	EH <sup>4</sup>			type de besoin	nombre d'heures par cycle	
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
14		М									

# SUGGESTIONS SUR L'ORGANISATION DES SERVICES POUR L'AN PROCHAIN

n de l'enseignante ou de l'enseignant :	Niveau :	Matière
roaction sur l'organisation des services pour :		
Les élèves en difficulté d'apprentissage		
• Les élèves ayant un trouble de comportement		
<ul> <li>S'il y a un élément problématique cette année avec l'organisation of devraient être apportés pour l'an prochain.</li> </ul>	les services, quels	changement
emettre à l'un des membres du comité EHDAA pour le	,	late).

de l'Outaouais

### PORTRAIT DE L'ÉCOLE

ANNEXE S3

## ÉLÈVES HANDICAPÉS, À RISQUE ET EN DIFFICULTÉ D'APPRENTISSAGE ET D'ADAPTATION

NOM DE L'ÉCOLE SECONDAIRE :	
-----------------------------	--

	Inscr	Inscrire le nombre d'élèves pour chacune des catégories (l'élève ne doit pas se retrouver dans plus d'une case)									
	Ayant	un PI, sans	Reconnu (avec code)								
	Difficultés d'apprentissage	Trouble du comportement	Difficultés d'apprentissage et trouble du comportement	TC <sup>1</sup>	DA <sup>2</sup>	EH <sup>3</sup>					
Classe EHDAA											
Secondaire an 1 du 1 <sup>er</sup> cycle											
Secondaire an 2 du 1 <sup>er</sup> cycle											
Secondaire an 1 du 2 <sup>e</sup> cycle											
Secondaire an 2 du 2 <sup>e</sup> cycle											
Secondaire an 3 du 2 <sup>e</sup> cycle											
TOTAL											

TC: trouble de comportement reconnu (code)
DA: difficulté d'apprentissage reconnu

<sup>3</sup> EH: élève handicapé reconnu (code)

TRANSMETTRE AU SEO PAR TÉLÉCOPIEUR: 819 776-2809



BESOINS DE L'ÉCOLE

# POUR LES ÉLÈVES HANDICAPÉS, À RISQUE ET EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE

TYPE DE SERVICE	BESOINS
enseignant(e) ressource	
francisation	
psychoéducation	
psychologie	
éducation spécialisée (TES)	
orthopédagogie	
travail social	
regroupement d'élèves ayant une difficulté commune	
autre :	

N.B. Un poste temps plein pour soutien ou professionnel est de 35 h / semaine

#### DEMANDE D'INTERVENTION DU COMITÉ PARITAIRE EHDAA (8-9.05 F))

(I	ÉCOLE)	
1)	NOM)	(PRÉNOM)
[]	NOM)	(PRÉNOM)
1) -	NOM)	(PRÉNOM)
1	Description du problème l'intervention est formule	<u> </u>
1		<u> </u>
1		
1		
1		
1		de fonctionnement pour lequel une demandée
1		

N.B.: Veuillez transmettre ce formulaire au Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais par courrier ou par télécopieur au 819 776-2809.



#### DEMANDE D'INTERVENTION DU COMITÉ PARITAIRE EHDAA (8-9.08 B))

Je demande l'intervention du comité paritaire

(NOM)	(PRÉNOM)
(ÉCOLE)	
	Je conteste la nature des services d'appui que la direction accordé suite à ma demande de services
	Je conteste la décision de la direction de ne pas m'accordo service d'appui
	Je conteste l'insuffisance des services d'appui que la direcaccordé suite à ma demande de services.
Décrire l	l'objet de votre demande d'intervention
	e) (Date)
(Signature	

36

.



Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais 15-C, rue Cholette, Gatineau J8Y 1J5

Téléphone: 819 776-5506 Télécopieur: 819 776-2809



Une publication du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais www.s-e-o.ca



